



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité - Fraternité
VILLE DE PARMAIN
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(En exécution de l'article L. 2121-10
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Parmain, le 28 mars 2024

Le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire le :
JEUDI 04 AVRIL 2024 à 19h15
Salle Louis Lemaire

L'ordre du jour sera le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 décembre 2023
 - Compte-rendu des décisions prises par le maire par délégation de l'assemblée délibérante
1. Approbation du compte de gestion 2023
 2. Vote du compte administratif 2023
 3. Affectation des résultats 2023 au budget 2024
 4. Vote des taux d'imposition 2024
 5. Vote du budget primitif 2024
 6. Vote des subventions 2024 aux associations
 7. Frais de représentation du Maire
 8. Fonds de solidarité de la Région Ile de France, (FSRIF) - année 2023
 9. Mise à jour du tableau des effectifs
 10. Révision du régime indemnitaire (RIFSEEP)
 11. Convention pour la mise à disposition d'un conseiller prévention
 12. Nature et durée des autorisations spéciales d'absence
 13. Convention pour l'utilisation du SIRH du centre de gestion
- Informations et questions diverses.



Loïc TAILLANTER

Maire de PARMAIN

**Vice-Président de la Communauté de Communes
de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts**